



Présidente
du Conseil du Trésor

President
of the Treasury Board

**Rapport sur l'application
de la *Loi sur la pension
de la fonction publique*
pour l'exercice clos
le 31 mars 2001**

**Rapport sur l'application
de la *Loi sur la pension
de la fonction publique*
pour l'exercice clos
le 31 mars 2001**



© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par la présidente du Conseil du Trésor, 2001
N° de catalogue BT1-13/2001
ISBN 0-662-66121-4

NDLR : Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui
permet d'utiliser le masculin avec une valeur de neutre.



Ce document est disponible en médias substitués
et sur le site Web du Secrétariat, à l'adresse suivante :
<http://www.tbs-sct.gc.ca>



Son Excellence
la très honorable Adrienne Clarkson, C.C., C.M.M., C.D.
Gouverneure générale du Canada

Madame la Gouverneure générale,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le *Rapport sur l'application de la Loi sur la pension de la fonction publique pour l'exercice clos le 31 mars 2001*.

Je vous prie d'agréer, Madame la Gouverneure générale, l'expression de ma très haute considération.

La présidente du Conseil du Trésor,

La version papier a été signée par la présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard

Lucienne Robillard

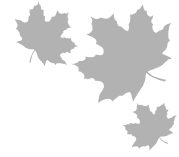
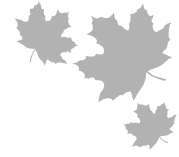


Table des matières

Contexte.....	1
Régime de pension de retraite de la fonction publique.....	1
Nombre de participants	1
Pensions et allocations	1
Valeurs des transferts	2
Transferts à d'autres régimes de pension	2
Compte de pension de retraite et compte de la caisse de retraite de la fonction publique... 	4
Compte de convention de retraite.....	8
Convention de retraite n° 1.....	8
Convention de retraite n° 2.....	10
Régime de prestations supplémentaires de décès	11
Nombre de participants	11
Prestations	11
Compte de prestations de décès de la fonction publique	11
Gestion des services aux participants.....	13
Délégation	13
Principales fonctions liées à l'administration du régime de pension	13
Défis, facteurs déterminants et réalisations	14
Liste des tableaux	16





CONTEXTE

Le présent rapport renferme diverses données financières et statistiques sur le régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice 2000-2001 ainsi qu'un résumé des initiatives et des défis qui s'y rattachent sur le plan administratif.

RÉGIME DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), dont les dispositions sont régies par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, existe depuis 1924. Il a pour objet de permettre aux fonctionnaires fédéraux dont l'employeur est le Conseil du Trésor, ainsi qu'aux employés d'un certain nombre de sociétés d'État et d'organismes participants, de toucher un revenu pendant leur retraite.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Au cours de l'exercice, 26 164 employés sont devenus cotisants, tandis que 69 906 ont cessé de l'être, dont 54 922 employés de la Société canadienne des postes et de deux autres petites sociétés d'État qui ont instauré leurs propres régimes de retraite, d'où une diminution de 43 742 cotisants. Au 31 mars 2001, il y a 239 781 cotisants en vertu de la partie I (Pension de retraite) de la *Loi*. Il y a 242 070 cotisants aux termes de la partie III (Prestations supplémentaires), soit 2 289 de plus qu'aux termes de la partie I, car les employés qui ont accumulé 35 années de service ouvrant droit à pension, même s'ils ne cotisent plus aux termes de la partie I, doivent continuer de cotiser en vertu de la partie III.

PENSIONS ET ALLOCATIONS

Au cours de l'exercice, 3 391 pensions immédiates, 276 pensions différées et 1 257 allocations annuelles ont commencé à être versées à d'anciens cotisants. Durant cette même période, les allocations suivantes sont devenues payables aux survivants : 2 965 allocations au conjoint survivant, 176 allocations aux enfants (de moins de 18 ans) et 255 allocations aux étudiants (de 18 à 25 ans qui fréquentent une école ou une université à plein temps sans interruption). Au 31 mars 2001, 217 008 personnes touchent des prestations provenant du compte de pension de retraite et du compte de la caisse de retraite, dont 160 805 anciens employés, 53 930 conjoints, 1 304 enfants et 969 étudiants.

Les prestations de pension de base ont été majorées de 2,5 p. 100 le 1^{er} janvier 2001 afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.





Pension moyenne – La pension moyenne versée aux anciens cotisants était de 21 354 \$. Ce montant comprend aussi les pensions calculées uniquement en fonction du service immobilisé. La prestation versée au conjoint était en moyenne de 6 494 \$, et celle versée aux enfants et aux étudiants était de 1 768 \$.

Partage des prestations de retraite – Au cours de l'exercice 2000-2001, 446 demandes de partage des prestations de retraite ont été faites à la suite d'une rupture de mariage, dont 128 provenaient de pensionnés et 318, de cotisants. Durant cette période, on a procédé à 379 transferts de la valeur de la pension, représentant au total 30 905 975 \$.

Mariage après la retraite – Au cours de l'exercice 2000-2001, 22 options ont été exercées dans le cadre de la disposition sur le mariage après que le cotisant a pris sa retraite, dont 20 par des hommes et 2 par des femmes.

Exemption de la réduction de la pension – La réduction habituelle de l'allocation annuelle a été abolie dans le cas de 56 cotisants, âgés de 55 à 59 ans, qui ont quitté involontairement la fonction publique, principalement en raison de l'Examen des programmes du gouvernement fédéral.

Le diagramme de la page suivante montre la progression de la pension moyenne en fonction des années de service ouvrant droit à pension d'un cotisant.

VALEURS DES TRANSFERTS

Aux termes de cette disposition, 2 722 cotisants ont reçu un montant forfaitaire au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2001, la prestation moyenne s'élevant à 60 619 \$.

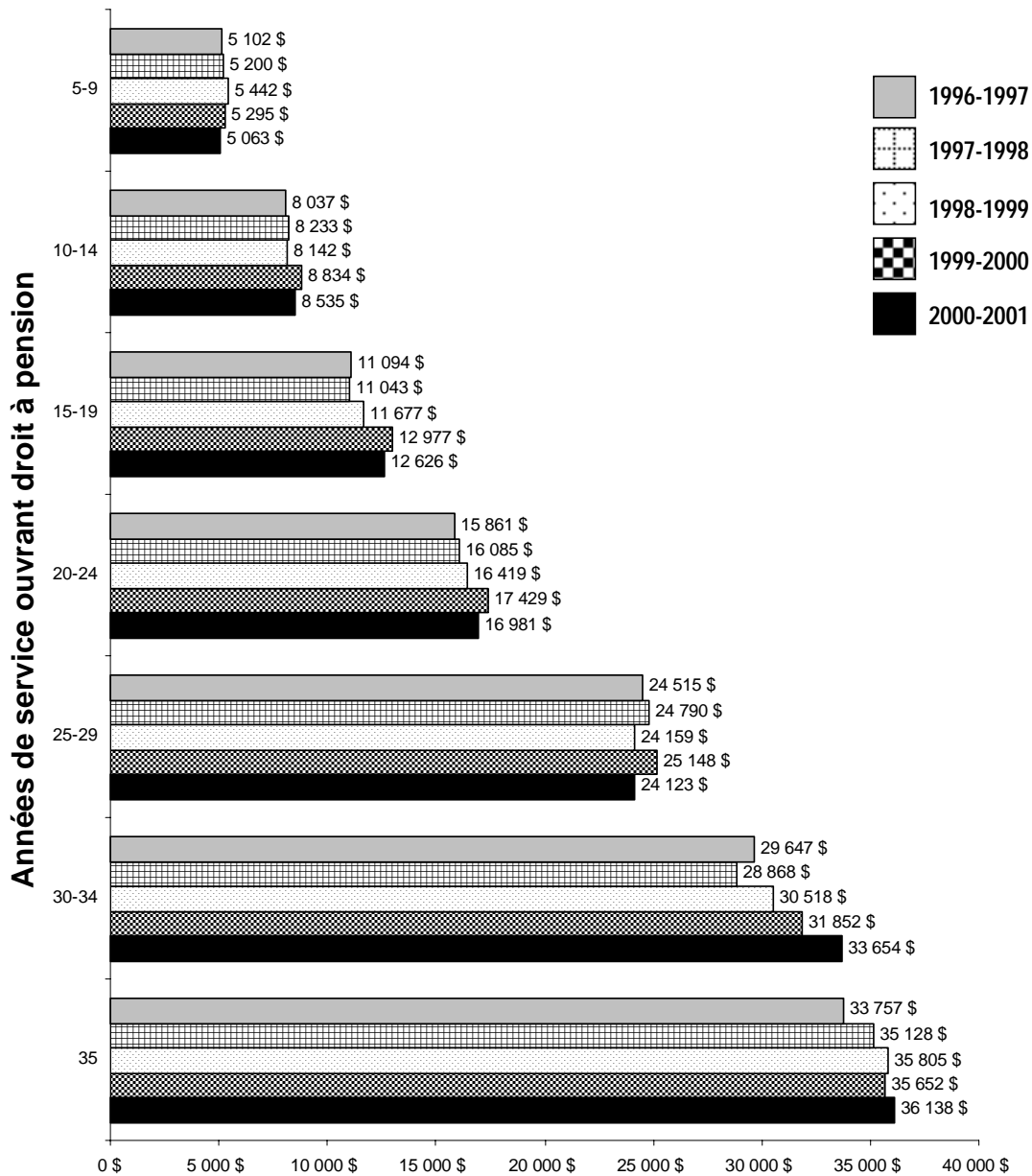
TRANSFERTS À D'AUTRES RÉGIMES DE PENSION

Au cours de l'exercice, les employés de la Société canadienne des postes et de deux petites sociétés d'État ont cessé de participer au régime pour commencer à cotiser à leurs propres régimes de retraite. Une somme approximative de 1,3 milliard de dollars a été transférée aux régimes de retraite de ces sociétés pendant l'exercice et un montant additionnel, estimé à 6,2 milliards de dollars, devrait être transféré à ces régimes au cours des deux prochains exercices.





Montant moyen de la pension annuelle



Nota :

Ce graphique comprend les pensions immédiates, les pensions différées et les allocations annuelles, mais pas les allocations aux survivants (veufs, veuves, enfants et étudiants). Il indique le montant moyen des nouvelles pensions qui ont été versées au cours de chaque exercice.





COMPTE DE PENSION DE RETRAITE ET COMPTE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le compte de pension de retraite de la fonction publique sert à consigner toutes les opérations (cotisations, prestations et revenus d'intérêt) relatives au service ouvrant droit à pension accumulé par les participants au régime jusqu'au 31 mars 2001.

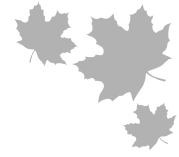
L'intérêt que rapporte le compte de pension de retraite est calculé d'après les taux des obligations à long terme du gouvernement du Canada. L'intérêt porté au crédit du compte varie tous les trois mois.

Voici quels ont été les taux d'intérêt pendant l'exercice : trimestre finissant le 30 juin 2000, 2,1946 p. 100; trimestre finissant le 30 septembre 2000, 2,1752 p. 100; trimestre finissant le 31 décembre 2000, 2,1637 p. 100; trimestre finissant le 31 mars 2001, 2,1514 p. 100.

Toutes les cotisations versées par les participants au régime, le gouvernement et les employeurs participants à l'égard du service accumulé depuis le 1^{er} avril 2000 sont portées au crédit de la caisse de retraite de la fonction publique. Outre qu'il verse des cotisations représentant 2,56 fois celles des employés, le gouvernement doit suppléer tout déficit qui pourrait se produire à l'avenir. Les cotisations versées à la caisse de retraite, moins les prestations et les autres paiements, sont transférées à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (OIRPSP) pour être investies sur les marchés financiers. Les cotisations et les prestations sont inscrites dans un compte interne du gouvernement, soit le compte de la caisse de retraite de la fonction publique. Le solde du compte à la fin de l'exercice représente les sommes dont le transfert à l'OIRPSP est imminent.

Les relevés suivants présentent les opérations inscrites au compte de pension de retraite de la fonction publique et au compte de la caisse de retraite de la fonction publique et comprennent un relevé combiné de ces deux comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2001. Le relevé combiné présente à titre de comparaison les données de l'exercice précédent.





Compte de pension de retraite de la fonction publique

Pour l'exercice clos le 31 mars 2001

	<u>2000-2001</u> (en dollars)
Solde d'ouverture	86 494 731 024
<u>Rentrées et autres crédits</u>	
Cotisations	
– Employés de l'État	119 651 710
– Employés retraités	47 331 221
– Employés d'organismes de la fonction publique	21 138 121
Cotisations de l'employeur	
– Gouvernement	207 710 680
– Organismes de la fonction publique	18 499 246
Virements en provenance d'autres fonds de pension	11 545 247
Intérêts	<u>7 652 287 530</u>
Total	8 078 163 755
<u>Paiements et autres débits</u>	
Pensions	3 273 397 466
Prestations minimales	12 948 394
Partage des prestations	30 414 056
Valeurs des transferts et intérêts	161 881 563
Remboursement des cotisations	
– Employés de l'État	4 240 528
– Employés d'organismes de la fonction publique	1 697 027
Transferts à d'autres fonds de pension	142 167 708
Transferts à la Société canadienne des postes	1 235 000 000
Dépenses administratives	<u>36 467 661</u>
Total	4 898 214 403
Augmentation	<u>3 179 949 352</u>
Redressement de la provision actuarielle¹	8 100 000 000
Solde de clôture	<u>81 574 680 376</u>

¹ Conformément à la loi, un redressement de débit a été effectué au compte à la suite du dépôt d'un rapport trimestriel au Parlement en 2000-2001. Ce redressement a pour effet de ramener le surplus du compte à 10 p.100 du passif du compte.





Compte de la caisse de retraite de la fonction publique

Pour l'exercice clos le 31 mars 2001

	<u>2000-2001</u> (en dollars)
Solde d'ouverture	0
<u>Rentrées et autres crédits</u>	
Cotisations	
– Employés de l'État	489 200 042
– Employés retraités	873 360
– Employés d'organismes de la fonction publique	89 030 944
Cotisations de l'employeur	
– Gouvernement	1 287 810 313
– Organismes de la fonction publique	188 683 338
Virements en provenance d'autres fonds de pension	<u>3 426 756</u>
Total	2 059 024 753
<u>Paiements et autres débits</u>	
Pensions	804 321
Prestations minimales	84 566
Partage des prestations	54 327
Valeurs des transferts et intérêts	1 947 267
Remboursement des cotisations	
– Employés de l'État	1 895 715
– Employés d'organismes de la fonction publique	469 406
Dépenses administratives	<u>3 661 932</u>
Total	8 917 534
Augmentation	2 050 107 219
Fonds virés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	1 953 715 594
Solde de clôture¹	<u>96 391 625</u>

¹ Le montant détenu le 31 mars 2001 par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public à la suite du transfert des cotisations à la caisse de retraite de la fonction publique s'élevait à 1 789 504 000 \$. L'Office fournit des précisions sur le rendement des investissements dans son rapport annuel que vous trouverez sur son site Web (<http://www.investpsp.ca>).





COMPTE DE CONVENTION DE RETRAITE

La présente section porte sur le compte de convention de retraite des fonctionnaires.

Des prestations supplémentaires sont versées aux fonctionnaires conformément aux dispositions des parties I et II du *Règlement n°1 sur le régime compensatoire* (fonctionnaires) et du *Règlement n°2 sur le régime compensatoire* (Programme d'encouragement à la retraite anticipée). La *Loi sur les régimes de retraite particuliers* prévoit l'établissement de ces règlements et institue le compte de convention de retraite. Les opérations comptables liées aux deux règlements sont inscrites dans le compte en question, mais des registres distincts sont conservés pour chacun.

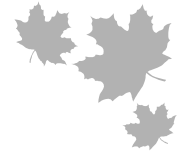
CONVENTION DE RETRAITE N° 1

Cette partie du compte de convention de retraite sert à consigner les cotisations, les prestations et les revenus d'intérêt des participants qui accumulent des prestations relativement à la partie de leur traitement qui dépasse le seuil autorisé, lequel était fixé à 99 600 \$ en 2001. Ces prestations ne pouvant être financées par des abris fiscaux, un impôt correspondant à 50 p. 100 du montant net des cotisations plus les revenus d'intérêt, moins les prestations versées durant l'année civile, est remise chaque année à l'Agence des douanes et du revenu du Canada .

Au 31 mars 2001, 2 294 fonctionnaires cotisent aux termes de la convention de retraite n° 1, et 602 anciens participants touchent des prestations provenant de ce compte.

Le relevé de la page suivante indique les opérations comptables inscrites au compte de convention de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice clos le 31 mars 2001. Les chiffres de l'exercice précédent y figurent à titre de comparaison.





Convention de retraite n° 1

(Fonctionnaires)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2001
(Données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2000)

	<u>2000-2001</u>	<u>1999-2000</u>
	(en dollars)	
Solde d'ouverture	102 689 332	73 395 108
<u>Rentrées et autres crédits</u>		
Cotisations		
– Employés de l'État	4 429 215	2 958 527
– Employés retraités	331 469	0
– Employés d'organismes de la fonction publique	1 537 277	1 689 695
Cotisations de l'employeur		
– Gouvernement	58 993 384	28 288 306
– Organismes de la fonction publique	18 077 138	16 666 498
Intérêts	<u>11 306 675</u>	<u>8 403 386</u>
Total	94 675 158	58 006 412
<u>Paiements et autres débits</u>		
Pensions	736 067	548 733
Partage des prestations	437 592	412 270
Valeurs des transferts et intérêts	436 897	94 785
Remboursement des cotisations		
– Employés de l'État	4 065	1 936
– Employés d'organismes de la fonction publique	22 062	16 167
Impôt remboursable	<u>36 787 722</u>	<u>27 638 297</u>
Total	38 424 405	28 712 188
Augmentation	<u>56 250 753</u>	<u>29 294 224</u>
Solde de clôture	<u>158 940 085</u>	<u>102 689 332</u>





CONVENTION DE RETRAITE N° 2

Cette partie du compte de convention de retraite sert à comptabiliser les opérations des employés âgés de 50 à 54 ans qui ont quitté la fonction publique en se prévalant du Programme d'encouragement à la retraite anticipée. Ce programme de trois ans, lancé le 1^{er} avril 1995, permettait d'exempter de la réduction habituelle de la pension les employés déclarés excédentaires des ministères et de certains organismes. Pour les personnes admissibles, les prestations correspondant à la réduction de la pension qui aurait eu lieu normalement proviennent du compte n° 2.

Le relevé ci-après présente les opérations comptables imputées sur le compte de convention de retraite n° 2 pour l'exercice clos le 31 mars 2001 ainsi que les données comparatives pour l'exercice précédent.

Convention de retraite n° 2

Pour l'exercice clos le 31 mars 2001
(Données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2000)

	<u>2000-2001</u>	<u>1999-2000</u>
		(en dollars)
Solde d'ouverture	952 219 082	703 395 255
<u>Rentrées et autres crédits</u>		
Cotisations du gouvernement et intérêts		
– Cotisations		254 402 208
– Intérêts	83 126 280	62 933 681
– Impôt remboursable		<u>1 010 953</u>
Total	83 126 280	318 346 842
<u>Paiements et autres débits</u>		
Pensions	70 548 170	69 523 015
Impôt remboursable	<u>131 100 427</u>	
Total	201 648 597	69 523 015
Augmentation / (diminution)	<u>(118 522 317)</u>	<u>248 823 827</u>
Solde de clôture	<u>833 696 765</u>	<u>952 219 082</u>





RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉCÈS

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Au 31 mars 2001, 239 781 employés de la fonction publique participent au Régime de prestations supplémentaires de décès, et 120 602 retraités y participent sur une base facultative.

PRESTATIONS

Au cours de l'exercice, 4 646 prestations de décès ont été imputées sur le compte de prestations de décès de la fonction publique.

COMPTE DE PRESTATIONS DE DÉCÈS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le relevé qui suit présente les opérations inscrites au compte de prestations de décès de la fonction publique pour l'exercice clos le 31 mars 2001. Les chiffres de l'exercice précédent y figurent à titre de comparaison.





Compte de prestations de décès de la fonction publique

Pour l'exercice clos le 31 mars 2001
(Données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2000)

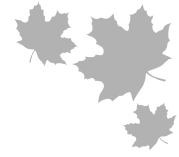
	<u>2000-2001</u>	<u>1999-2000</u>
	(en dollars)	
Solde d'ouverture	1 707 010 592	1 592 985 892
<u>Rentrées et autres crédits</u>		
Cotisations		
– Employés de l'État et des organismes de la fonction publique	53 229 561	60 457 608
– Gouvernement		
Un douzième des versements de prestations	6 809 707	6 088 700
Prime unique pour prestation de 10 000 \$ ¹	1 282 817	1 297 204
– Organismes de la fonction publique	1 844 903	2 514 655
Intérêts	<u>151 386 327</u>	<u>147 342 497</u>
Total	214 553 315	217 700 664
<u>Paiements et autres débits</u>		
Versements de prestations		
– Prestations ordinaires ²	81 499 261	72 684 111
– Prestations de 10 000 \$ ³	40 700 342	30 611 571
– Autres prestations de décès	<u>217 222</u>	<u>380 282</u>
Total	122 416 825	103 675 964
Augmentation	<u>92 136 490</u>	<u>114 024 700</u>
Solde de clôture	<u>1 799 147 082</u>	<u>1 707 010 592</u>

¹ Prime unique pour la prestation de 5 000 \$ versée avant le 14 septembre 1999, ou de 10 000 \$ à compter de cette date.

² Les prestations versées au nom des participants qui, au moment de leur décès, étaient employés de la fonction publique ou recevaient une pension immédiate aux termes de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

³ Les prestations de 10 000 \$ (5 000 \$ avant le 14 septembre 1999) versées au nom des participants qui, au moment de leur décès, étaient employés de la fonction publique ou recevaient une pension immédiate aux termes de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et au nom desquels une seule prime pour une prestation de décès de 10 000 \$ (5 000 \$ avant le 14 septembre 1999) a été versée.





GESTION DES SERVICES AUX PARTICIPANTS

DÉLÉGATION

La présidente du Conseil du Trésor est la ministre responsable de l'application de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et des politiques s'y rapportant. Les ministres du Conseil du Trésor exercent un certain pouvoir discrétionnaire aux termes du régime de pension de retraite de la fonction publique. Les responsabilités liées à l'administration de ce régime sont conférées par décret à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Ce ministère fournit des services de gestion des pensions et des assurances dans le cadre de l'ensemble de ses services de rémunération, qui comprennent aussi la paye et les avantages sociaux.

PRINCIPALES FONCTIONS LIÉES À L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PENSION

Ces fonctions comprennent :

- les services aux cotisants à l'intention des fonctionnaires et des employés des sociétés d'État et des gouvernements territoriaux participants;
- les services aux pensionnés et à leurs survivants;
- le remboursement des cotisations;
- les versements des montants forfaitaires (valeurs des transferts);
- les versements faits dans le cadre d'accords réciproques de transfert;
- les versements au titre des accords de transfert de pension;
- les versements de prestations supplémentaires de décès;
- l'estimation du partage des prestations de retraite et leur paiement.

Les principaux organismes participant à l'administration du régime de pension sont :

- le Conseil du Trésor, à titre d'employeur, et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui fournissent le cadre stratégique pour l'administration du régime de pension;
- les ministères, qui jouent un rôle important puisqu'ils informent les employés des caractéristiques du régime et qu'ils maintiennent et fournissent les données sur les cotisants nécessaires à l'administration du régime;
- les sociétés d'État et les gouvernements territoriaux, qui font des versements à la caisse de retraite et qui renseignent les employés sur les avantages sociaux du régime;
- TPSGC, qui fournit aux ministères les outils automatisés et la formation dont ils ont besoin pour assumer leurs responsabilités et qui administre le régime de pension en offrant les services suivants :
 - ◆ le traitement des dossiers des cotisants, pensionnés et survivants;
 - ◆ le calcul des prestations;
 - ◆ le traitement de base des pensions;
 - ◆ l'assurance de la qualité et la vérification du processus;





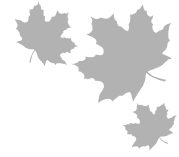
- ◆ l'interprétation et l'application des lois et des règlements;
- ◆ l'élaboration et la mise à jour des procédures et des formules;
- ◆ la tenue des dossiers et des registres;
- ◆ la comptabilité des déductions et des versements;
- ◆ la comptabilité, la présentation des renseignements et la gestion financière de la caisse de retraite;
- ◆ le perfectionnement et l'entretien des systèmes;
- ◆ les services de conseil, de communication et de renseignement;
- ◆ la conception et la prestation de cours de formation;
- ◆ les services aux membres et aux ex-conjoints en matière de partage des prestations de retraite et de distraction des prestations aux fins des obligations alimentaires.

DÉFIS, FACTEURS DÉTERMINANTS ET RÉALISATIONS

La prestation de services de haut calibre dans un contexte caractérisé par des initiatives gouvernementales novatrices, des politiques nouvelles et des modifications législatives demeure l'aspect le plus ardu d'un régime moderne d'administration des pensions. Voici les faits saillants de l'exercice 2000-2001 :

- La Société canadienne des postes, la Société pour l'expansion des exportations, la Société du crédit agricole Canada et diverses autres sociétés d'État ont cessé de participer au régime de pension de retraite de la fonction publique. Il a donc fallu régler les cas en souffrance se rapportant aux cotisants de ces sociétés, appuyer la collecte des données nécessaires pour déterminer la valeur de l'actif à transférer aux nouveaux régimes de retraite, conclure des ententes de vérification et traiter périodiquement des paiements de transfert provisoires aux nouveaux régimes. Les paiements définitifs seront effectués lorsque TPSGC aura terminé sa vérification.
- TPSGC a été mis au défi de trouver des façons de rendre certains produits et services accessibles par Internet, comme des outils auxquels les participants (cotisants, pensionnés et survivants) auraient accès en direct, dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct. Il a commencé à travailler à la conception d'un calculateur Web de prestations de retraite, de sites où l'on peut remplir des formulaires en direct et d'un accès par Internet à diverses ressources. Il a aussi décidé que l'envoi d'un relevé annuel des prestations de retraite aux participants au régime était une priorité et il a commencé à travailler à ce projet.
- La tenue de données à jour et exactes sur les pensions est devenue une priorité depuis la présentation de lois en matière de la réforme des pensions. Des mesures ont donc été prises pour s'assurer que toutes les données sur les cotisants sont à jour et complètes. Il a également été nécessaire de concevoir de nouveaux systèmes et outils de rapprochement pour vérifier l'exactitude des données provenant de tous les systèmes pertinents, comme le Système des cotisants et le Système financier ministériel commun (SFMC).





- Une étude sur l'état actuel des systèmes de pension a révélé que la technologie était désuète et qu'il fallait donc améliorer les systèmes actuels ou en concevoir de nouveaux. Elle a mené à une autre étude, portant cette fois-ci sur la modernisation de la rémunération, visant à examiner les technologies sur lesquelles s'appuient les systèmes actuels, à étudier leur fonctionnalité, à relever les lacunes et à envisager des améliorations.
- L'investissement des fonds des régimes de pensions sur les marchés financiers a rendu nécessaire le recours à des contrôles de caisse. Il a fallu ainsi améliorer les processus et les systèmes pour assurer une comptabilité de caisse exacte, le dépôt efficace des fonds dans les institutions financières par les sociétés d'État et le transfert rapide des fonds à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public grâce à la technologie de l'échange électronique de données.
- Les ententes sur la parité salariale que le gouvernement fédéral a conclues avec les syndicats ont nécessité la révision des droits à pension de nombreux pensionnés. Il en est résulté une augmentation soudaine de la charge de travail relative aux opérations et aux systèmes de pension.
- Au cours de l'année, les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu d'une nouvelle méthode pour calculer l'impôt provincial (ICSR). Il a fallu modifier les systèmes utilisés pour établir les pensions et communiquer aux pensionnés des renseignements sur les exigences relatives au formulaire TD1.

Tendances relatives à la charge de travail – de 1997-1998 à 2000-2001

	<u>1997-1998</u>	<u>1998-1999</u>	<u>1999-2000</u>	<u>2000-2001</u>
Pensions immédiates	3 847	3 457	3 032	3 391
Pensions différées	242	247	235	276
Allocations annuelles	5 707	3 240	1 053	1 257
Versements des montants forfaitaires (valeurs des transferts)	2 810	7 037	4 808	2 722
Mariages après la retraite — options exercées	23	21	32	22
Remboursement des cotisations	7 328	6 142	2 581	3 715
Allocations aux survivants :				
Conjoints	3 160	2 964	2 969	2 965
Enfants	222	189	191	176
Étudiants	342	296	250	255





LISTE DES TABLEAUX

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tableaux

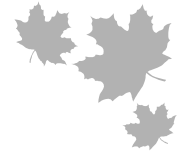
Statistiques comparatives

1. Compte de pension de retraite – Recettes, dépenses et solde du compte
2. Pensions versées et pensions devenues payables
3. Prestations autres que les pensions immédiates auxquelles les cotisants sont devenus admissibles
4. Retraites en raison de l'âge avec pensions immédiates, selon l'âge à la retraite
5. Pensions aux cotisants et allocations aux survivants

Statistiques de l'exercice

6. Variation du nombre de cotisants actifs
7. Variation du nombre de cotisants pensionnés
8. Variation du nombre de retraités avec pensions différées
9. Variation du nombre de veuves, de veufs, d'enfants et d'étudiants recevant une pension
10. Types de prestations auxquelles les cotisants sont devenus admissibles
11. Types de prestations devenues payables aux survivants
12. Retraites en raison de l'âge ou retraites anticipées avec pensions immédiates, selon le montant de la pension et l'âge à la retraite
13. Retraites en raison de l'âge ou retraites anticipées avec pensions immédiates, selon le montant de la pension et les années de service ouvrant droit à pension
14. Retraites anticipées avec pensions immédiates, selon les années de service ouvrant droit à pension et l'âge à la retraite
15. Retraites en raison de l'âge avec pensions immédiates, selon les années de service ouvrant droit à pension et l'âge à la retraite
16. Retraites anticipées avec pensions immédiates, selon le montant de la pension et l'âge à la retraite
17. Allocations annuelles et pensions différées devenues payables, selon le montant de la pension et l'âge auquel les versements ont commencé
18. Droit à des pensions différées, selon le montant de la pension et l'âge à la retraite





19. Droit à des allocations annuelles, selon les années de service ouvrant droit à pension et l'âge auquel les versements ont commencé
20. Versements de la valeur des transferts, selon les années de service ouvrant droit à pension et l'âge à la retraite
21. Versements de la valeur des transferts, selon le montant de la valeur des transferts et les années de service ouvrant droit à pension à la retraite
22. Allocations devenues payables aux veuves, aux veufs et aux enfants, selon le montant de la pension et le moment du décès du cotisant

Régime de prestations supplémentaires de décès

Statistiques comparatives

23. Nombre de participants et prestations de décès versées

Statistiques de l'exercice

24. Variation du nombre de participants au régime de prestations de décès
25. Paiements prélevés sur le compte de prestations supplémentaires de décès, selon le montant des prestations versées et l'âge au moment du décès

Nota :

Dans certains tableaux, le solde d'ouverture de l'exercice 2000-2001 ne correspond pas au solde de clôture de l'exercice 1999-2000 en raison de rajustements rétroactifs.





TABLEAU 1

Compte de pension de retraite¹ – Rentrées, sorties et solde du compte, du 1^{er} avril 1924 au 31 mars 2001

Rentrées – Crédits portés au compte

Exercices	Cotisations des employés \$	Cotisations du gouvernement \$	Autres cotisations et crédits ² \$	Crédits à l'égard de la provision actuarielle \$	Revenus d'intérêt \$	Total \$
1924 à 1998 ¹	13 892 064 130	12 753 776 776	7 090 238 858	7 236 059 250	66 838 129 310	107 810 268 324
1998-1999	692 282 348	1 339 433 597	164 587 324	0	7 131 086 014	9 327 389 283
1999-2000	694 913 868	1 589 869 968	158 099 049	0	7 403 896 171	9 846 779 056
2000-2001	188 121 052	19 027 342	218 727 831	0	7 652 287 530	8 078 163 755

Sorties et solde du compte

Exercices	Pensions \$	Allocations de cessation d'emploi en espèces \$	Retraits et transferts ³ \$	Total \$	Augmentation / (diminution) nette du compte \$	Solde du compte \$
1924 à 1998 ¹	29 217 688 531	11 092 865	3 772 764 975	33 001 546 371		74 808 721 953
1998-1999	3 171 053 453	65 604	690 448 499	3 861 567 556	5 465 821 727	80 274 543 680
1999-2000	3 207 842 024	0	418 749 688	3 626 591 712	6 220 187 344	86 494 731 024
2000-2001	3 273 397 466	0	11 678 532 531	14 951 929 997	(6 873 766 242)	81 574 680 376

¹ Depuis le 1^{er} avril 1991, la partie du compte de prestations de retraite supplémentaires (le compte d'indexation) relative à la fonction publique est combinée avec le compte de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations auparavant portées au crédit du compte d'indexation sont maintenant portées au crédit du compte de pension de retraite, et les versements représentant l'indexation sont imputés en entier à ce compte.

² Comprend les cotisations de contrepartie des organismes de la fonction publique, les montants portés au crédit du compte en provenance du compte de pension de retraite des Forces canadiennes et du compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les montants transférés au compte par suite d'accords réciproques de transfert.

³ Comprend le remboursement des cotisations, les transferts à d'autres fonds de pension (1 235 000 000 \$ à la SCP en 2000-2001), les prestations minimales, la valeur des transferts, le transfert de 1 953 715 594 \$ à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (à compter du 1^{er} avril 2000), un rajustement actuariel de 8 1000 000 000 \$ en 2000-2001 et les montants versés en vertu de la *Loi sur le partage des prestations de retraite*.





TABLEAU 2

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Pensions versées et pensions devenues payables, du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 2001

Exercices	Pensions versées au 31 mars			Nouvelles pensions ¹ devenues payables aux cotisants			
	Pensions aux cotisants	Allocations aux survivants	Total	Hommes retraités	Femmes retraitées	Valeur annuelle totale ² \$	Pension moyenne ² \$
1997-1998	160 402	54 653	215 055	6 153	3 643	188 985 937	19 292
1998-1999	162 086	54 915	217 001	4 507	2 437	136 403 149	19 643
1999-2000	161 418	55 485	216 903	2 746	1 575	90 726 875	20 997
2000-2001	160 805	56 203	217 008	3 066	1 858	106 051 687	21 538

TABLEAU 2 (suite)

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Pensions versées et pensions devenues payables, du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 2001

Exercices	Nouvelles allocations devenues payables aux survivants			Valeur totale ² \$	Allocation moyenne par bénéficiaire ² \$	Allocation moyenne par famille ² \$
	Veuves	Veufs	Enfants ³			
1997-1998	2 843	317	222	18 165 183	5 371	5 683
1998-1999	2 668	296	189	17 663 720	5 602	5 917
1999-2000	2 636	333	191	18 279 206	5 784	6 121
2000-2001	2 682	283	176	19 528 768	6 217	6 537

¹ Les pensions comprennent les pensions immédiates, les pensions différées et les allocations annuelles devenues payables.

² Ces montants ne comprennent pas l'indexation.

³ Ces montants ne comprennent pas les allocations aux étudiants.





TABLEAU 3

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Prestations autres que les pensions immédiates auxquelles les cotisants sont devenus admissibles, du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 2001

Exercices	Allocations ¹ devenues payables			Pensions différées ¹ auxquelles les cotisants sont devenus admissibles			Pensions différées ² devenues payables			Versements forfaitaires ³	
	Nombre		Allocation moyenne ⁴	Nombre		Pension moyenne	Nombre		Pension moyenne ⁴	Nombre	Montant
	Hommes	Femmes	\$	Hommes	Femmes	\$	Hommes	Femmes	\$		\$
1997-1998	3 427	2 280	18 380	64	59	11 447	152	90	9 619	10 666	1 237 847 528
1998-1999	2 033	1 207	17 622	166	154	11 624	149	98	9 164	13 621	677 753 068
1999-2000	597	457	18 645	55	81	10 952	149	86	10 109	7 847	404 274 109
2000-2001	717	540	19 907	59	48	12 878	178	98	11 411	6 816	340 400 882

¹ Comprend les allocations annuelles différées. Une allocation annuelle est une pension différée réduite en raison d'un paiement anticipé.

² Ne comprend aucune pension payable avant l'âge de 60 ans pour cause d'invalidité.

³ Comprend les versements au titre de la valeur des transferts, le remboursement des cotisations aux cotisants et les cotisations des employés et de l'employeur transférées à d'autres régimes de pension en vertu de la *Loi sur le partage des prestations de retraite*.

⁴ Ces montants incluent l'indexation s'il y a lieu.

TABLEAU 4

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Retraites en raison de l'âge avec pensions immédiates, selon l'âge à la retraite, du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 2001

Exercices	Âge à la retraite													Total	Âge moyen
	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66 ans et plus			
1997-1998	423	199	151	137	120	645	269	250	234	196	292	282	3 198	60,97	
1998-1999	475	190	148	109	108	570	282	225	188	174	298	215	2 982	60,68	
1999-2000	446	164	139	97	85	555	196	139	129	131	245	221	2 547	60,55	
2000-2001	467	183	141	133	97	660	252	206	152	155	240	242	2 928	60,59	

Nota :

- Pour l'exercice 2000-2001, la moyenne d'âge au moment de la retraite est de 60,05 ans pour les hommes et de 61,71 ans pour les femmes.



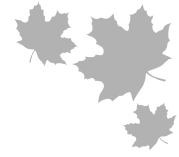


TABLEAU 5

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Pensions aux cotisants et allocations aux survivants, du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2001

Exercices	Description	Pensions aux cotisants			Allocations aux survivants				
		Hommes	Femmes	Total	Veuves	Veufs	Total	Enfants	Étudiants
1998-1999	Pension moyenne versée								
	– excluant l'indexation	15 136 \$	8 427 \$	12 961 \$	3 808 \$	3 905 \$	3 813 \$	1 255 \$	1 663 \$
	– incluant l'indexation	19 963 \$	10 997 \$	17 056 \$	8 248 \$	5 566 \$	8 114 \$	1 389 \$	1 931 \$
	Âge moyen	68,65	68,22	68,51	75,21	67,72	74,81		
	Moyenne d'années de service ouvrant droit à pension des cotisants	24,25	19,85	22,82	20,92	16,33	20,68		
1999-2000	Pension moyenne versée								
	– excluant l'indexation	15 438 \$	8 557 \$	13 185 \$	4 049 \$	4 063 \$	4 050 \$	1 305 \$	1 797 \$
	– incluant l'indexation	20 318 \$	11 141 \$	17 314 \$	8 352 \$	5 569 \$	8 195 \$	1 441 \$	2 064 \$
	Âge moyen	69,04	68,56	68,88	75,24	67,84	74,83		
	Moyenne d'années de service ouvrant droit à pension des cotisants	24,30	19,80	22,83	21,05	16,43	20,79		
2000-2001	Pension moyenne versée								
	– excluant l'indexation	15 752 \$	8 830 \$	13 459 \$	4 248 \$	4 231 \$	4 247 \$	1 352 \$	1 849 \$
	– incluant l'indexation	20 876 \$	11 532 \$	17 780 \$	8 715 \$	5 838 \$	8 547 \$	1 496 \$	2 121 \$
	Âge moyen	69,38	68,85	69,20	75,64	68,15	75,20		
	Moyenne d'années de service ouvrant droit à pension des cotisants	24,39	19,83	22,88	21,19	16,62	20,93		





TABLEAU 6

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Variation du nombre de cotisants actifs, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de cotisants actifs au 1^{er} avril 2000	144 550	138 973	283 523
Ajouts	10 659	15 505	26 164
Suppressions			
Employés ayant quitté la fonction publique			
ayant droit au remboursement intégral des cotisations :			
– 2 années et plus de service ouvrant droit à pension ¹	13	21	34
– moins de 2 années de service ouvrant droit à pension ¹	1 649	2 032	3 681
Valeur des transferts	900	804	1 704
Pensions immédiates et allocations annuelles versées	1 884	1 287	3 171
Pensions différées par choix	42	32	74
Pensions différées immobilisées ²	0	0	0
Options non encore exercées ³	2 167	2 598	4 765
Organismes de la fonction publique - retraits	33 906	21 435	55 341
Employés qui ne sont plus cotisants⁴	362	460	822
Décès en fonction			
Droit au remboursement intégral des cotisations	0	0	0
Prestations aux survivants	205	109	314
Total des suppressions	41 128	28 778	69 906
Nombre de cotisants actifs au 31 mars 2001	114 081	125 700	239 781

¹ Comprend les employés transférés à d'autres régimes de pension.

² Remboursement partiel des cotisations et droit à une pension fondée sur le service immobilisé.

³ Les employés qui quittent la fonction publique et qui peuvent choisir le genre de prestations qu'ils désirent recevoir ont jusqu'à un an, après leur départ, pour faire connaître leur décision.

⁴ Il s'agit d'employés qui interrompent temporairement leurs cotisations, p. ex., les employés à temps partiel.





TABLEAU 7

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Variation du nombre de cotisants pensionnés, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Nombre de cotisants pensionnés au 1^{er} avril 2000		161 508
Ajouts		
Pensions de retraite	4 534	
Pensions différées payables à 60 ans	276	
Pensions différées payables pour cause d'invalidité	0	
Allocations annuelles différées	58	
Pensions différées immobilisées – 60 ans	0	
Pensions différées immobilisées – invalidité	0	
Pensions exemptées de la réduction		
de 50 à 54 ans	0	
de 55 à 59 ans	<u>56</u>	
Total des ajouts		4 924
Suppressions		
Décès	5 378	
Réemploi	<u>249</u>	
Total des suppressions		5 627
Nombre de cotisants pensionnés au 31 mars 2001		160 805





TABLEAU 8

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Variation du nombre de retraités avec pensions différées, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Nombre de retraités avec pensions différées au 1^{er} avril 2000		5 951
Ajouts		
Pensions différées ordinaires	100	
Pensions immobilisées	<u>0</u>	
Total des ajouts		100
Suppressions		
Décès	14	
Pensions ordinaires devenues payables ¹	276	
Pensions immobilisées devenues payables	0	
Réemploi	<u>21</u>	
Total des suppressions		311
Nombre de retraités avec pensions différées au 31 mars 2001		5 740

¹ Ne comprend aucune pension différée devenue payable pour cause d'invalidité.



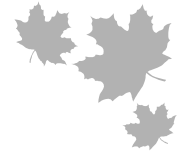


TABLEAU 9

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Variation du nombre de veuves, de veufs, d'enfants et d'étudiants recevant une pension, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

VEUVES		
<i>Nombre de veuves recevant une pension au 1^{er} avril 2000</i>		50 227
Ajouts		
Participants décédés en fonction	171	
Participants décédés pendant la retraite	<u>2 511</u>	
		2 682
Suppressions		
Décès		<u>2 131</u>
<i>Nombre de veuves recevant une pension au 31 mars 2001</i>		50 778
VEUFS		
<i>Nombre de veufs recevant une pension au 1^{er} avril 2000</i>		3 001
Ajouts		
Participant décédé en fonction	63	
Participant décédé pendant la retraite	<u>220</u>	
		283
Suppressions		
Décès		<u>132</u>
<i>Nombre de veufs recevant une pension au 31 mars 2001</i>		3 152
ENFANTS		
<i>Nombre d'enfants recevant une pension au 1^{er} avril 2000</i>		1 364
Ajouts		
Participants décédés en fonction	141	
Participants décédés pendant la retraite	<u>35</u>	
		176
Suppressions		<u>236</u>
<i>Nombre d'enfants recevant une pension au 31 mars 2001</i>		1 304
ÉTUDIANTS		
<i>Nombre d'étudiants recevant une pension au 1^{er} avril 2000</i>		1 067
Ajouts – 18 ans		255
Suppressions		
Ont cessé leurs études ou ont atteint l'âge de 25 ans		<u>353</u>
<i>Nombre d'étudiants recevant une pension au 31 mars 2001</i>		969





TABLEAU 10

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Types de prestations auxquelles les cotisants sont devenus admissibles, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Types de prestations	Voir aussi	Nombre total	Hommes	Femmes	Montant total des nouvelles prestations \$	Prestations moyennes \$
Pensions et allocations annuelles						
Pensions immédiates						
Âge (60 ans et plus)	Tableaux 12, 13	1 907	1,102	805	36 487 538	19 133
Retraites anticipées ¹	Tableaux 14, 16	1 021	867	154	35 627 339	34 895
Invalidité		463	202	261	5 764 790	12 451
Pensions différées						
Payables à 60 ans	Tableau 8	276	178	98	3 149 448	11 411
Payables pour cause d'invalidité		0	0	0	0	0
Allocations annuelles						
Allocations normales	Tableau 19	1 201	679	522	23 683 044	19 719
Pensions exemptées de la réduction normale ²						
de 50 à 54 ans	Tableau 19	0	0	0	0	0
de 55 à 59 ans	Tableau 19	56	38	18	1 339 528	23 920
Prestations différées auxquelles les cotisants sont devenus admissibles³	Tableau 18	107	59	48	1 377 974	12 878
Total		5 031	3 125	1 906	107 429 661	21 354
Versements forfaitaires						
Allocations de cessation d'emploi en espèces	Tableau 6	0	0	0	0	0
Remboursement des cotisations	Tableau 6	3 715	1 662	2 053	5 937 555	1 598
Total		3 715	1 662	2 053	5 937 555	1 598

¹ Employés âgés de 55 ans, ayant 30 années ou plus de service ouvrant droit à pension.

² Ce montant comprend les pensions exemptées de la réduction normale et prélevées du compte de pension de retraite de la fonction publique.

³ Ces prestations comprennent les pensions différées et les allocations annuelles différées.





TABLEAU 11

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Types de prestations devenues payables aux survivants, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Types de prestations	Voir aussi	Nombre de prestations selon le moment où survient le décès du cotisant			Montant total des nouvelles prestations	Prestations moyennes
		Nombre total	Décès en fonction	Décès pendant la retraite	\$	\$
Allocations annuelles						
Veuves	Tableau 22	2 682	171	2 511	17 740 983	6 615
Veufs	Tableau 22	283	63	220	1 514 082	5 350
Enfants	Tableau 22	176	141	35	273 703	1 555
Étudiants	Tableau 9	255			488 090	1 914
Total		3 396	375	2 766	20 016 858	5 894
Versements forfaitaires						
Remboursement des cotisations		0	0	0	0	
Montants restants ¹		0	0	0	0	
Prestations minimales ²		258	127	131	12 733 457	49 354
Total		258	127	131	12 733 457	49 354

¹ S'il n'y a personne, au moment du décès du pensionné, à qui verser une prestation de pension, le solde porté au crédit du cotisant, qui est un montant restant, ou toute somme inférieure à 1 000 \$, est versé à la succession, comme l'autorise la présidente du Conseil du Trésor. Cette mesure s'applique aux cotisants qui ont pris leur retraite avant le 20 décembre 1975.

² Si, au moment du décès d'une personne qui avait ou aurait eu droit à une pension, il n'y a personne à qui payer une prestation de pension et que les versements déjà faits n'ont pas dépassé la prestation minimale, une prestation minimale ou toute somme inférieure à 1 000 \$ est payable au bénéficiaire nommé ou à la succession du cotisant, selon le cas, comme l'autorise la présidente du Conseil du Trésor. Cette mesure s'applique aux personnes qui cotisent depuis le 20 décembre 1975.





TABLEAU 12

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Retraites en raison de l'âge ou retraites anticipées avec pensions immédiates, selon le montant de la pension et l'âge à la retraite, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Montant de la pension \$	Âge à la retraite													Total
	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67 ans et plus	
0 - 3 000						19	13	13	7	10	24	7	24	117
3 001 - 5 000						17	5	7	7	8	29	10	13	96
5 001 - 7 000			1			27	11	11	9	11	22	10	9	111
7 001 - 9 000						36	13	15	11	13	28	6	5	127
9 001 - 11 000						45	14	18	9	12	37	5	16	156
11 001 - 13 000	1					48	13	13	8	14	18	3	20	138
13 001 - 15 000	1					56	14	14	14	9	18	2	11	139
15 001 - 17 000	3	3	1	1		45	15	15	10	12	16	6	10	137
17 001 - 19 000					2	65	25	14	15	8	10	2	8	149
19 001 - 21 000	6	3	1		4	46	17	10	9	11	10	3	6	126
21 001 - 23 000	27	11	8	7	6	49	14	8	8	5	2	2	4	151
23 001 - 25 000	78	14	14	14	11	36	13	11	5	6	4		6	212
25 001 - 27 000	95	32	19	27	13	39	10	9	8	8	1	2	3	266
27 001 - 29 000	34	8	6	6	3	18	11	5	2	3	2		8	106
29 001 - 31 000	29	12	6	9	7	13	4	2	2	6	2	1	2	95
31 001 - 33 000	30	14	16	4	8	15	2	2	4	1		2	5	103
33 001 - 35 000	9	8	1	3	1	8	6	3		8	1	1	4	53
35 001 - 37 000	24	14	12	8	2	13	7	8	3	1	2		2	96
37 001 - 39 000	26	8	3	6	4	9	7	6	3	2			1	75
39 001 - 41 000	9	5	10	4	2	9	6	2	2	1	4		3	57
41 001 - 43 000	15	6	3	4	3	6	4	3	2	1	2		3	52
43 001 - 45 000	16	4	3	4	4	6	3	1	3		2			46
45 001 - 47 000	17	5	5	6	3	4	2	3	1	1			3	50
47 001 - 49 000	15	7	4	4	6	3	2	1	3		1		1	47
49 001 - 51 000	8	9		2	1	4	4	1	1		1	1		32
51 001 - 53 000	5	4	6	3	3	6	4		1	1				33
53 001 - 55 000	3	6	6	5	3		1	1					1	26
55 001 - 57 000	2	1	2	1	2	3							1	12
57 001 - 59 000	1	2	2	3	1	3		2			2	1		17
59 001 - 60 000	1	1		1		2		1	1	1	1		4	13
Plus de 60 000	12	6	12	11	8	10	12	7	4	2	1	3	2	90
Hommes, total	387	151	128	117	84	373	151	119	87	92	132	35	113	1 969
Femmes, total	80	32	13	16	13	287	101	87	65	63	108	32	62	959
TOTAL	467	183	141	133	97	660	252	206	152	155	240	67	175	2 928



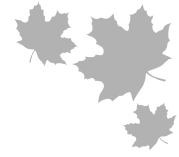


TABLEAU 13

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Retraites en raison de l'âge ou retraites anticipées avec pensions immédiates, selon le montant de la pension et les années de service ouvrant droit à pension, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Montant de la pension \$	Années de service ouvrant droit à pension									Total
	Moins de 2 ans	2-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35 ans max.	
0 - 3 000	6	61	33	13	4					117
3 001 - 5 000		15	51	21	9					96
5 001 - 7 000		8	38	48	16				1	111
7 001 - 9 000		2	16	55	48	5	1			127
9 001 - 11 000			21	55	46	32	1	1		156
11 001 - 13 000			5	17	52	39	24	1		138
13 001 - 15 000			1	10	63	39	20	6		139
15 001 - 17 000				10	20	65	18	18	6	137
17 001 - 19 000			2	7	15	64	49	9	3	149
19 001 - 21 000				3	9	25	58	22	9	126
21 001 - 23 000					12	12	42	79	6	151
23 001 - 25 000				1	7	6	26	145	27	212
25 001 - 27 000					7	10	25	132	92	266
27 001 - 29 000				2	5	2	10	57	30	106
29 001 - 31 000					2	6	11	52	24	95
31 001 - 33 000					1	4	9	60	29	103
33 001 - 35 000					1		15	16	21	53
35 001 - 37 000						5	13	55	23	96
37 001 - 39 000					1	1	9	46	18	75
39 001 - 41 000					1	1	12	25	18	57
41 001 - 43 000					1	1	6	31	13	52
43 001 - 45 000							4	32	10	46
45 001 - 47 000							7	35	8	50
47 001 - 49 000							1	33	13	47
49 001 - 51 000					1		1	23	7	32
51 001 - 53 000						2	1	19	11	33
53 001 - 55 000								21	5	26
55 001 - 57 000							1	7	4	12
57 001 - 59 000								13	4	17
59 001 - 60 000						1		7	5	13
Plus de 60 000						1	2	55	32	90
Hommes, total	6	57	91	124	123	138	238	847	345	1 969
Femmes, total		29	76	118	198	183	128	153	74	959
TOTAL	6	86	167	242	321	321	366	1 000	419	2 928

Nota :

- La moyenne du nombre d'années de service des cotisants ayant pris leur retraite en raison de l'âge est de 20,86 années.
- La moyenne du nombre d'années de service des cotisants ayant pris leur retraite entre l'âge de 55 et 59 ans inclusivement est de 32,74 années.
- La moyenne du nombre d'années de service des cotisants qui ont pris leur retraite et ont touché une pension immédiate (à l'exception des cas d'invalidité) est de 25,00 années.



**TABLEAU 14**

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Retraites anticipées avec pensions immédiates, selon les années de service ouvrant droit à pension et l'âge à la retraite, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Années de service ouvrant droit à pension	Âge à la retraite					Total
	55	56	57	58	59	
30	97	46	30	27	24	224
31	40	19	13	8	10	90
32	69	17	15	15	14	130
33	74	21	22	18	12	147
34	69	23	29	18	10	149
35	118	57	32	47	27	281
Hommes, total	387	151	128	117	84	867
Femmes, total	80	32	13	16	13	154
TOTAL	467	183	141	133	97	1 021



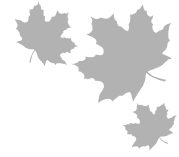


TABLEAU 15

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Retraites en raison de l'âge avec pensions immédiates, selon les années de service ouvrant droit à pension et l'âge à la retraite, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Années de service ouvrant droit à pension	Âge à la retraite							Total
	60	61	62	63	64	65	Plus de 65 ans	
Moins de 5 années	20	11	12	8	9	13	19	92
5 - 9	44	20	16	10	15	30	32	167
10 - 14	77	21	24	24	19	41	36	242
15 - 19	109	34	35	23	33	52	35	321
20 - 24	114	43	36	30	25	41	32	321
25 - 29	173	48	28	22	23	32	40	366
30 - 34	90	54	35	21	19	19	22	260
35	33	21	20	14	12	12	26	138
TOTAL	660	252	206	152	155	240	242	1 907





TABLEAU 16

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Retraites anticipées avec pensions immédiates, selon le montant de la pension et l'âge à la retraite, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Montant de la pension \$	Âge à la retraite					Total
	55	56	57	58	59	
5 001 - 7 000			1			1
7 001 - 9 000						0
9 001 - 11 000						0
11 001 - 13 000	1					1
13 001 - 15 000	1					1
15 001 - 17 000	3	3	1	1		8
17 001 - 19 000					2	2
19 001 - 21 000	6	3	1		4	14
21 001 - 23 000	27	11	8	7	6	59
23 001 - 25 000	78	14	14	14	11	131
25 001 - 27 000	95	32	19	27	13	186
27 001 - 29 000	34	8	6	6	3	57
29 001 - 31 000	29	12	6	9	7	63
31 001 - 33 000	30	14	16	4	8	72
33 001 - 35 000	9	8	1	3	1	22
35 001 - 37 000	24	14	12	8	2	60
37 001 - 39 000	26	8	3	6	4	47
39 001 - 41 000	9	5	10	4	2	30
41 001 - 43 000	15	6	3	4	3	31
43 001 - 45 000	16	4	3	4	4	31
45 001 - 47 000	17	5	5	6	3	36
47 001 - 49 000	15	7	4	4	6	36
49 001 - 51 000	8	9		2	1	20
51 001 - 53 000	5	4	6	3	3	21
53 001 - 55 000	3	6	6	5	3	23
55 001 - 57 000	2	1	2	1	2	8
57 001 - 59 000	1	2	2	3	1	9
59 001 - 60 000	1	1		1		3
Plus de 60 000	12	6	12	11	8	49
Hommes, total	387	151	128	117	84	867
Femmes, total	80	32	13	16	13	154
TOTAL	467	183	141	133	97	1 021



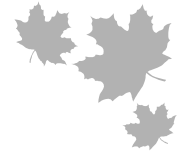


TABLEAU 17

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Allocations annuelles et pensions différées devenues payables, selon le montant de la pension et l'âge auquel les versements ont commencé, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Montant de la pension \$	Âge auquel les versements ont commencé											Total
	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	
0 - 3 000	9	3	8	5	4		6	3	3	1	43	85
3 001 - 5 000	22	8	9	6	5	10	8	4	7	7	26	112
5 001 - 7 000	23	4	6	4	11	19	9	10	8	4	37	135
7 001 - 9 000	13	7	9	5	12	21	6	15	14	9	30	141
9 001 - 11 000	10	9	9	14	5	8	9	11	13	9	30	127
11 001 - 13 000	7	2	6	4	6	18	7	15	10	9	14	98
13 001 - 15 000	9	5	5	6	3	12	9	13	16	18	25	121
15 001 - 17 000	8	4	4	4		18	11	6	11	15	9	90
17 001 - 19 000	10	7	9	10	5	6	10	13	8	13	13	104
19 001 - 21 000	7	8	6	5	7	7	5	3	9	16	7	80
21 001 - 23 000	12	9	7	13	5	10	2	5	4	3	3	73
23 001 - 25 000	9	9	10	17	31	7	3	3	3	7	10	109
25 001 - 27 000	8	7	4	9	26	2	5	5	3	1	8	78
27 001 - 29 000	4	2	3	12	10	3	4	2	4	4	6	54
29 001 - 31 000	1	2	8	11	9	2	1	1	2	2	7	46
31 001 - 33 000	3	3	4	5	3	2	1	2	4	4	2	33
33 001 - 35 000	1	4	1	6	11	2	1	1	2	1	3	33
35 001 - 37 000		2	4	4	8	2	3	2	2		1	28
37 001 - 39 000	1	1	5	5	4	1	3	1	2	1	1	25
39 001 - 41 000				4	1	3	3	1	1	1		14
41 001 - 43 000	1			2	5	1	1		2		1	13
43 001 - 45 000	1	1	1	5	3	1	1	1		1		15
45 001 - 47 000		1	2	1	1	1			2			8
47 001 - 49 000			2	2	2		1					7
49 001 - 51 000					2	1		1	1	1		6
51 001 - 53 000		1	2		2		1			1		7
53 001 - 55 000				4	2		1					7
55 001 - 57 000					1	1	1		1			4
57 001 - 59 000												0
59 001 - 60 000				1								1
Plus de 60 000			2	2	4	1	2					11
Hommes, total	87	56	75	108	130	81	60	62	71	65	178	973
Femmes, total	72	43	51	58	58	78	54	56	61	63	98	692
TOTAL	159	99	126	166	188	159	114	118	132	128	276	1 665

Nota :

- Les données représentent la pension intégrale des retraités de 55 à 59 ans qui ont été exemptés de la réduction qui s'applique normalement.
- Les données comprennent également 58 allocations annuelles différées devenues payables durant l'exercice.





TABLEAU 18

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Droit à des pensions différées, selon le montant de la pension et l'âge à la retraite, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Montant de la pension \$	Âge à la retraite							Total
	Moins de 30 ans	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	
0 - 1 000	1				1	3	2	7
1 001 - 2 000	3	1		1	1	4		10
2 001 - 3 000		2	1	1	1	1	5	11
3 001 - 4 000		1			1	1	2	5
4 001 - 5 000			1		1		1	3
5 001 - 6 000	1			1	1	2	2	7
6 001 - 7 000				1	1			2
7 001 - 8 000				1			2	3
8 001 - 9 000			1	1	1	1		4
9 001 - 10 000				2	1	3		6
10 001 - 11 000		1	1			1	1	4
11 001 - 12 000			1			1	2	4
12 001 - 13 000								0
13 001 - 14 000							2	2
14 001 - 15 000						1		1
15 001 - 16 000				1	1	1		3
16 001 - 17 000				1	2		1	4
17 001 - 18 000				1		2	2	5
18 001 - 19 000								0
19 001 - 20 000						1	1	2
Plus de 20 000				1	2	15	6	24
Hommes, total	2	1	4	7	6	23	16	59
Femmes, total	3	4	1	5	8	14	13	48
TOTAL	5	5	5	12	14	37	29	107

Nota :

- Le tableau dénombre les employés qui ont quitté leur emploi durant l'exercice 2000-2001 et qui ont choisi une pension différée ou une allocation annuelle différée.
- Il y a eu 7 cas d'admissibilité à une allocation annuelle différée pendant l'exercice.
- La moyenne du nombre d'années de service ouvrant droit à pension est de 12,09 années.





TABLEAU 19

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Droit à des allocations annuelles, selon les années de service ouvrant droit à pension et l'âge auquel les versements ont commencé, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Âge auquel les versements ont commencé											
Années de service ouvrant droit à pension	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	Total
5	3	1	1	1	2	1	1	1	4	2	17
6	2		7	1	1		2	3	3	4	23
7	1		2	2	1	3	4	5	3	3	24
8		1	2	6	1	2	5	1	2	4	24
9	3	1	2	2	3	5	1	4	4	2	27
10	1	4	3		4	7	3	3	5	1	31
11	2		7	2	4	5	2	2	2	2	28
12	2	5	1	2	4	3	4	3	6	2	32
13	1	3	5			3	3	3	2	3	23
14	1	2	2	2	6	4	2	6	2	5	32
15		1	1	3	3	4	5	4	3		24
16	1	2	2	2	4	7	3	5	1	4	31
17		3	3	1	2	3	2	6	6		26
18	2	1	1	6	3	5	2	7	7	4	38
19	1	3	4	5	6	7	2	9	7	7	51
20	2	3		1		2	6	8	4	7	33
21		2	1	3	1	4	3	3	1	6	24
22	1	2		2	2	7	3	1	6	7	31
23	3	2	3	1	2	7	3	4	2	8	35
24		2	2		1	1	8	6	10	5	35
25	12	8	10	11	6	8	11	4	5	5	80
26	20	11	7	6	4	12	3	4	6	5	78
27	17	8	6	6	4	7	4	6	10	8	76
28	7	7	7	16	9	15	12	2	6	15	96
29	5	8	6	9	9	9	10	8	8	5	77
30	8	7	8	15	12						50
31	7	5	6	5	6						29
32	9	5	6	8	10						38
33		5	11	11	24						51
34		1	6	16	20						43
35		1	3	19	27						50
Hommes, total	69	61	71	106	123	66	54	55	57	55	717
Femmes, total	42	43	54	58	58	65	50	53	58	59	540
TOTAL	111	104	125	164	181	131	104	108	115	114	1 257

Nota :

- Ces données comprennent 58 allocations annuelles différées devenues payables durant l'exercice.
- La moyenne du nombre d'années de service ouvrant droit à pension est de 22,70 années.





TABLEAU 20

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Versements de la valeur de transfert, selon les années de service ouvrant droit à pension et l'âge à la retraite, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Années de service ouvrant droit à pension	Âge à la retraite						Total
	Moins de 30 ans	30-34	35-39	40-44	45-49	Plus de 49 ans	
Moins de 5 années	305	234	203	148	90		980
5 - 9	52	253	230	146	84	1	766
10 - 14		56	178	137	80	3	454
15 - 19		3	72	132	79	3	289
20 - 24			9	65	91	3	168
25 - 29				5	54	4	63
30 - 35					1	1	2
Hommes, total	173	269	361	346	272	6	1 427
Femmes, total	184	277	331	287	207	9	1 295
TOTAL	357	546	692	633	479	15	2 722

Nota :

- L'âge moyen des cotisants qui ont reçu des versements de la valeur des transferts est de 38,57 ans pour les hommes et de 37,83 ans pour les femmes.
- La moyenne du nombre d'années de service ouvrant droit à pension pour les cotisants qui ont reçu des versements de la valeur des transferts est de 9,79 années pour les hommes et de 8,34 années pour les femmes.



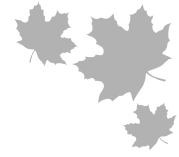


TABLEAU 21

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Versements de la valeur des transferts selon le montant de la valeur de transfert et les années de service ouvrant droit à pension à la retraite, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Montant de la valeur des transferts \$	Années de service ouvrant droit à pension							Total
	Moins de 5 ans	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-35	
Moins de 20 000	785	83	7	4	6			885
20 000 - 39 999	169	373	18					560
40 000 - 59 999	18	201	108	8				335
60 000 - 79 999	3	69	137	43	2			254
80 000 - 99 999	1	24	83	56	12	1		177
100 000 - 119 999	1	8	58	55	24	4		150
120 000 - 139 999		6	18	34	30	5		93
140 000 - 159 999		1	11	26	30	3		71
160 000 - 179 999	1	1	7	15	12	13		49
180 000 - 199 999			1	15	15	10		41
200 000 - 219 999			2	9	5	2		18
220 000 - 239 999	1		1	14	8	5		29
240 000 - 259 999	1		3	5	4	3	1	17
260 000 - 279 999				3	4	1		8
280 000 - 299 999				1	1	1		3
Plus de 300 000				1	15	15	1	32
Hommes, total	451	402	258	161	115	38	2	1 427
Femmes, total	529	364	196	128	53	25		1 295
TOTAL	980	766	454	289	168	63	2	2 722

Nota :

- Pour l'exercice 2000-2001, la moyenne des versements au titre de la valeur des transferts est de 69 703 \$ dans le cas des hommes et de 50 609 \$ dans le cas des femmes.





TABLEAU 22

Régime de pension de retraite de la fonction publique – Allocations devenues payables aux veuves, aux veufs et aux enfants, selon le montant de la pension et le moment du décès du cotisant, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Montant de la pension \$	Moment où survient le décès du cotisant							
	Décès en fonction				Décès pendant la retraite			
	Veuves	Veufs	Enfants non orphelins	Enfants orphelins	Veuves	Veufs	Enfants non orphelins	Enfants orphelins
0 - 1 000	1	3	59	1	152	9	11	1
1 001 - 2 000	3	2	46	1	273	39	11	1
2 001 - 3 000	12	4	17		289	28	4	1
3 001 - 4 000	11	7	7		275	37	2	2
4 001 - 5 000	13	4		5	246	22		1
5 001 - 6 000	10	1	1	3	229	25		
6 001 - 7 000	9	7			191	19	1	
7 001 - 8 000	10	9		1	157	9		
8 001 - 9 000	15	5			121	8		
9 001 - 10 000	14	5			101	5		
10 001 - 11 000	15	6			86	9		
11 001 - 12 000	3	1			76	1		
12 001 - 13 000	11	2			62	2		
13 001 - 14 000	5	1			49	1		
14 001 - 15 000	4	3			32	1		
15 001 - 16 000	8	2			33	4		
16 001 - 17 000	2				30			
17 001 - 18 000	6				22			
18 001 - 19 000	4				18			
19 001 - 20 000	2	1			14			
20 001 - 21 000	2				14	1		
21 001 - 22 000	3				7			
22 001 - 23 000					6			
23 001 - 24 000	2				4			
24 001 - 25 000					5			
25 001 - 26 000	2				5			
26 001 - 27 000					2			
27 001 - 28 000	1				3			
28 001 - 29 000	1				2			
29 001 - 30 000					2			
Plus de 30 000	2				5			
TOTAL	171	63	130	11	2 511	220	29	6

Nota :

- La catégorie « enfants » exclut les étudiants.
- La moyenne du nombre d'années de service ouvrant droit à pension des cotisants décédés en fonction est de 19,44 années, et l'allocation moyenne payable aux veuves et aux veufs est de 9 622 \$.
- La moyenne du nombre d'années de service ouvrant droit à pension des cotisants décédés pendant la retraite est de 23,26 années, et l'allocation moyenne payable aux veuves et aux veufs est de 6 226 \$.



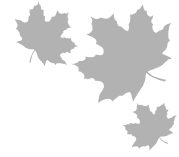


TABLEAU 23

Régime de prestations supplémentaires de décès – Nombre de participants et prestations de décès versées, du 1^{er} avril 1991 au 31 mars 2001

Exercices	Participants actifs			Participants retraités			Prestations de décès versées			Montant versé
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	\$
1991-1992	307 414	178 311	129 103	100 961	76 369	24 592	3 810	3 151	659	37 814 639
1992-1993	309 081	175 325	133 756	101 558	76 343	25 215	4 497	3 670	827	54 591 498
1993-1994	298 252	167 442	130 810	102 093	76 330	25 763	4 585	3 676	909	84 145 200
1994-1995	296 147	163 854	132 293	102 788	76 354	26 434	4 514	3 612	902	84 484 579
1995-1996	280 674	153 211	127 463	104 919	77 368	27 551	4 548	3 630	918	79 849 195
1996-1997	281 140	153 273	127 867	104 715	76 727	27 988	4 690	3 717	973	83 836 932
1997-1998	268 201	142 623	125 578	103 999	75 686	28 313	4 920	3 818	1 102	87 265 325
1998-1999	265 543	137 201	128 342	103 036	74 561	28 475	4 738	3 699	1 039	77 062 212
1999-2000	275 633	140 179	135 454	120 463	84 998	35 465	5 040	3 789	1 251	103 675 964
2000-2001	239 781	114 081	125 700	120 602	84 409	36 193	4 646	3 599	1 047	122 416 825





TABLEAU 24

Régime de prestations supplémentaires de décès – Variation du nombre de participants au régime de prestations de décès, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Participants actifs			
	Hommes	Femmes	Total
Nombre de participants actifs au 1^{er} avril 2000	144 550	138 973	283 523
Ajouts	10 659	15 505	26 164
Suppressions	41 128	28 778	69 906
Nombre de participants actifs au 31 mars 2001	114 081	125 700	239 781
Participants retraités			
	Hommes	Femmes	Total
Nombre de participants retraités au 1^{er} avril 2000	85 410	35 699	121 109
Ajouts			
– Pensionnés	2 699	1 648	4 347
– Paient le tarif commercial		1	1
Total	2 699	1 649	4 348
Suppressions			
– Décès	3 624	1 091	4 715
– Autres	76	64	140
Total	3 700	1 155	4 855
Nombre de participants retraités au 31 mars 2001	84 409	36 193	120 602



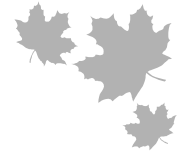


TABLEAU 25

Régime de prestations supplémentaires de décès – Paiements prélevés sur le compte de prestations supplémentaires de décès, selon le montant des prestations versées et l'âge au moment du décès, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

Montant de la prestation \$	Âge au moment du décès												Total	
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79		80 ans et plus
0 - 5 000				1	1	1	3			2	13	19	46	86
5 001 - 10 000				1		2		1	4	11	164	938	2 054	3 175
10 001 - 15 000										3	93	3	1	100
15 001 - 20 000						1				4	75			80
20 001 - 25 000									2	5	59		1	67
25 001 - 30 000								1	1	12	42			56
30 001 - 35 000						1		1		16	50		2	70
35 001 - 40 000						2		2	2	23	29			58
40 001 - 45 000					1	1	2	1	3	25	14			47
45 001 - 50 000					1	1	3	2	7	29	10		1	54
50 001 - 55 000				2			4	6	11	30	6		1	60
55 001 - 60 000			1	1	2	5	2	8	9	24	6			58
60 001 - 65 000				2	1	2	14	10	16	24	5			74
65 001 - 70 000			3	2	4	6	9	15	15	16	3			73
70 001 - 75 000	1			4	4	8	8	18	18	17				78
Plus de 75 000	3	7	15	37	73	80	111	107	73	4				510
Hommes, total	3	7	14	30	74	81	117	155	257	476	785	1 600		3 599
Femmes, total	1	4	14	21	29	44	59	40	57	97	175	506		1 047
TOTAL	4	11	28	51	103	125	176	195	314	573	960	2 106		4 646

